



## **DECLARATION LIMINAIRE FPMA DU 14 JUIN 2017**

---

Nous commencerons cette FPMA 2017 en soulignant la disponibilité toujours autant appréciable des services du Rectorat. Nous signalons cependant une remise des documents de travail un peu tardive (6 jours au préalable). Par ailleurs, nous avons de nouveau constaté des difficultés importantes concernant les documents AIDOP. En effet, depuis le GT vœux et barèmes, aucune correction sur les erreurs informatiques constatées (sur vœu APVSOM) n'a été apportée aux documents initiaux, source de difficultés pour notre travail de commissaires paritaires. Ce problème signalé à vos services n'a pas été solutionné et c'est notre organisation syndicale centrale qui, de nouveau, a dû effectuer ces corrections à deux reprises : à l'issue du GT et à la publication des projets.

Même si nous avons apprécié l'écoute attentive de l'administration et du corps d'inspection à propos de nos préoccupations sur le mouvement, il n'en demeure pas moins que les problèmes persistent notamment au sujet de la publication des postes. Tout d'abord, certains postes figurant sur SIAM ont été retirés pour la constitution des postes berceaux, et ce, en cours de mouvement. Ensuite des postes sont réinjectés après la fermeture du serveur (par exemple deux postes au Lycée Camus de Fréjus). Ce décalage entre postes annoncés puis bloqués et/ou réinjectés tardivement pose des problèmes sur les stratégies de formulation de vœux des collègues, et renforce la composante aléatoire du mouvement. Certains n'ont pas formulé de demande de mutation sous prétexte de postes non divulgués et/ou ont fait des demandes faussées sur des postes annoncées puis retirés.

Par ailleurs il est regrettable que certains postes, autres que les postes berceaux, n'aient pu être mis également au mouvement. Citons le cas d'un des postes du collègue E. Roux du Cannet. Les démarches pour que le poste de PEGC soit transformé en poste EPS ont été demandées mais non discutées en CTSD.

Concernant les postes stagiaires, nous soulignons la mise en place d'une consultation de la part du corps d'Inspection portant sur vos propositions de blocage des postes berceaux. Grâce à ce dialogue organisé, nous avons pu proposer la réinjection de certains de ces postes.

Cependant, nous ne validons pas le blocage de certains de ces postes depuis plusieurs années, et ce, successivement. C'est le cas du poste berceau du lycée Dumont d'Urville bloqué depuis 5 années.

Ainsi, nous maintenons notre revendication pour que les postes berceaux soient libérés et offerts complètement au mouvement. Dans cette optique, nous demandons que les stagiaires soient placés en doublette avec leur tuteur, ce qui permettrait d'améliorer davantage le mouvement, de répondre à la nomination en proximité de ces jeunes enseignants et de parfaire leur formation.

Par ailleurs, à la lecture des projets d'affectation pour cette année, nous pouvons établir le constat suivant :

- 14 fermetures (dont 10 MSC : 3 dans les AM et 7 dans le Var) ont été prononcées, pour 8 créations dans le Var mais aucune dans les AM. Le solde constaté fermeture/création est donc de -6, ce qui amplifie le solde déjà négatif de 2016/2017.
- Le nombre de demandeurs de mutation s'élève à 206 dont une grande majorité pour le département du Var, ce qui explique une barre départementale varoise élevée (467 ramenée à 441.2) pour une barre départementale des AM à 200.2 points.
- Le Var présente une offre de 30 postes mais 7 MCS sont prononcées, donc, le solde est de 23 postes offerts au mouvement 2017. Pour le 06, le nombre de postes est ramené de 22 à 19 pour les mêmes raisons, 3 MCS.
- Concernant les MCS, nous avons remarqué un problème d'application du distancier, en effet, dans deux cas, la règle de l'établissement le plus proche du lieu de la suppression n'est pas appliquée.  
Ainsi, dans le secteur de Hyères, il est à noter que 2 MCS ne comportent qu'une possibilité de remplacement. La règle établie est: Priorité à l'ancienneté de l'agent sur poste pour déclencher la MSC. En l'occurrence, dans le cas présent la MCS de la commune voisine est traitée en priorité sur la MCS de la commune proprement dite.
- Nous constatons que 13 TZR de l'académie (2 en AM2, 4 en AM1, 1 Var Est, 3 Var côtier, 3 Var ouest) obtiennent une affectation définitive sur poste.
- Sont recrutés en retour 12 TZR (7 dans le Var, 5 pour les AM), soit deux de plus. Ces collègues tributaires de la barre du département sont dans l'obligation de prendre des risques de stratégie de mutation pour obtenir un poste de leur choix. Parfois ces risques sont payants, mais ils peuvent devenir aussi catastrophiques quant à l'affectation proposée. Nous notons que pour 95% d'entre eux, le résultat semble positif.

Le SNEP FSU Nice a pu malgré tout vous proposer des améliorations pour les collègues en projet mais aussi "découvrir" des candidats dits « cachés ».

Ainsi, nous vous proposons 18 améliorations, dont 16 dans le Var et nous mettons à jour 9 candidats « cachés ». Il faut ajouter à ces améliorations, des conséquences positives sur les ZR, ainsi 2 TZR supplémentaires arrivent à muter, ou obtiennent satisfaction

Cependant, nous déplorons que le calibrage de ces zones ne soit toujours pas établi en fonction des besoins réels, et ce n'est pas nouveau. Cela nous interroge sur les besoins réels de remplacement et la manière de les analyser. D'autres enjeux semblent intervenir dans ces choix ! Comment expliquer, par exemple, qu'il n'y ait aucun TZR recruté (même s'il n'y a pas de sortant) en zone Var Intérieur ? Comment expliquer que seule 2 ZR AM2 soient offertes, alors que dans le même temps deux enseignants affectés en ZR AM1 sont prononcés en mesure d'extension ?

Nous achèverons cette analyse technique en vous faisant part des problèmes de bonifications attribuées sur les demandes en REP. Nous souhaitons l'abrogation des 2000 points pour ceux qui demandent les établissements REP et la remise en vigueur du système qui existait précédemment. En effet, une personne qui formule des vœux non REP peut se voir attribuer une affectation sur un poste REP. A notre sens, il n'y a donc pas de raison qu'il soit en concurrence avec une demande spécifique qui octroie une bonification.

Enfin, nous sommes toujours satisfaits que le Rectorat ne divulgue plus les projets d'affectation avant la tenue de la FPMA. En revanche, nous déplorons à nouveau que des organisations syndicales se permettent de déroger à cette règle déontologique et continue à informer des collègues de leur projet d'affectation. C'est toujours un comportement irresponsable dans la mesure où le projet ne prend pas en compte l'ensemble des phases du mouvement. Certaines informations divulguées sont donc inexactes. Mais le dire et le répéter d'année en année ne semble pas affecter le sens de la responsabilité et les consciences de certains représentants du personnel...

Pour conclure sur la question du mouvement, nous ne pouvons que constater une situation encore difficile et toujours créatrice de fortes incertitudes, source d'angoisse et de stress pour les collègues. Le mouvement ne s'est guère amélioré pour les TZR, Les bonifications existantes, n'améliorent pas non plus l'aspect stratégique mais permettent toutefois l'obtention un peu plus rapide d'une mutation.

Dans ce contexte, il nous est difficile de passer sous silence le fait que « la réforme du collège » soit, très clairement la cause de nombreuses fermetures de postes dans notre discipline. Nous évoquerons comme raison principale le fait que l'EPS bénéficie peu des moyens d'autonomie donnés aux établissements dans le cadre de la mise en œuvre des EPI et de l'AP. Ceci crée mécaniquement des effets de seuil dans les structures EPS et engendre la multiplication des BMP au détriment du maintien des postes. D'autre part, pour proposer des moyens fléchés pour l'autonomie des établissements, les effectifs des sections ont été portés progressivement de 28 à 29 puis 30 élèves par classe. Ce mode de calcul est une des principales raisons des fermetures de postes en EPS et dans d'autres disciplines. Mais où sont passés les 90 ETP qui étaient affectés à notre académie pour le second degré ?

Comment ne pas évoquer maintenant la mise en œuvre du LSU et de la validation du nouveau socle commun. Force est de constater que chaque établissement s'est retrouvé dans l'obligation d'improviser la mise œuvre d'outils inadaptés et inopérants. L'algorithme de pronote, pour la validation du socle, est inconnu de tous obligeant les chefs d'établissement à une validation manuelle « maison » qui crée des tensions au sein des équipes et qui manque de cohérence d'un établissement à l'autre. Le bilan est catastrophique et instaure le doute chez les collègues, les amenant même à douter de leur propre compétence.

Le LSU, quant à lui reste un serpent de mer inaccessible qui caractérise, une nouvelle fois, l'amateurisme de cette réforme.

Enfin nous profitons de cette liminaire pour aborder le problème de l'orientation de nos lycéens en STAPS et de la détresse des collègues les ayants formés. En effet, suite à la mise en œuvre du tirage au sort pour l'entrée en STAPS, nous constatons que des élèves ayant suivi une option EPS sur notre académie n'ont pas été valorisés dans le cadre de leur orientation en STAPS puisqu'ils n'ont pas été retenus au tirage au sort. Cela remet en cause le travail des collègues qui se sont investis pour la formation de ces jeunes qui aboutie à une impasse.

Nous demandons au Recteur d'entamer une démarche afin que ces élèves soient recrutés dès cette année. Le tirage au sort ne devrait intervenir qu'après une discrimination des candidats afin de départager des candidatures aux profils identiques.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE ECOUTE

LE SNEP FSU NICE